

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3562

présenté par
M. Aubert

à l'amendement n° 3369 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Après l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« Le présent article n'est pas applicable aux exploitations agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à exclure les exploitations agricoles du champ de cet article.